

pour l'avenir et que leur principale occupation soit de se procurer bien justement au jour le jour les choses nécessaires à la vie.

Pourquoi en serait-il autrement en face de dispositions aussi iniques de la loi ?

Je désirerais faire remarquer également de quelle manière la section sixième offre une espèce de prime à l'immoralité tout en signalant spécialement plusieurs autres défauts dans la loi actuelle, mais je crains d'avoir déjà outrepassé les limites qui m'étaient assignées, et je termine en exprimant l'espoir que les travaux entrepris par votre comité auront pour résultat une législation marquée au coin de la sagesse et favorable aux intérêts de la race sauvage, convaincu comme je le suis que si le parlement le lui fournit une occasion favorable, ils se montreront sans difficulté aucune, comme je l'ai toujours prétendu, à la hauteur de leurs devoirs de citoyens, pour l'avantage du pays comme pour leur honneur personnel.

S.

Résumé des témoignages de ministres wesleyens, de marchands, cultivateurs, ouvriers, instituteurs et de personnes exerçant d'autres industries, ainsi que de chefs et de guerriers des Sauvages des Six Nations, au nombre d'une centaine environ, réunis à la salle du conseil des Six Nations, afin d'entendre et de discuter les questions adressées par le comité de la Chambre relativement à la position et à l'état des affaires des Sauvages des Six Nations et de faire en même temps des réponses convenables à ces questions; transmis au comité par le Dr. Oronhyeteka:—

Les Sauvages des Six Nations se sont grandement améliorés au point de vue de leur caractère moral et de leurs habitudes laborieuses. Ils ont fait également des progrès remarquables en agriculture. Ils possèdent maintenant une société d'agriculture, qu'il ont établie eux-mêmes et dont les officiers sont des Sauvages. La compagnie de la Nouvelle-Angleterre leur a accordé depuis un certain nombre d'années un octroi annuel de £20, sterling pour cette société, et l'année dernière ils ont également reçu la somme de \$40, du gouvernement d'Ontario; mais ils n'ont jamais rien reçu pour leur société du département des Affaires des Sauvages. Le christianisme a fait des progrès considérables parmi eux, quoiqu'il y en ait encore environ un tiers qui soit idolâtres. Ils ne passent plus leur temps à faire la chasse ni la pêche. Il y a eu peu de mariages de contractés avec les blancs, et il n'existe pas une différence bien considérable entre les métis et les Sauvages véritables. Au commencement, leur territoire a été subdivisé en lots de 100 acres chacun, et il en fut donné un lot à chaque famille; mais aujourd'hui quelques Sauvages, soit en vertu d'actes d'acquisition, soit par succession, possèdent une étendue de terre plus considérable, tandis que d'autres en ont moins grand. Environ le quart de leurs terres est en état de culture et ils possèdent sur les améliorations qu'ils ont faites les droits de propriétaires. La réserve est entièrement concédée aux Sauvages. Il ne reste que bien peu de bois de commerce, mais il y a du bois de chauffage en quantité suffisante pour plusieurs générations à venir; beaucoup de bois, néanmoins, est abattu et se perd. Ils ont maintenant la permission de couper et de vendre ce bois qui est à terre; il n'y a pas longtemps qu'ils ont cette permission et lorsqu'ils ont coupé de ce bois auparavant, le bois a été saisi; ensuite sont venues les amendes et les incarcérations; et il en est résulté de nombreuses et sérieuses difficultés. Quelques-unes de leurs terres sont maintenant affermées à des blancs, mais il a été décidé qu'il leur serait donné avis d'en remettre la possession à leurs propriétaires. Les paiements se font maintenant vers la fin de mai et de juin ainsi que vers la fin d'octobre et de novembre et quelquefois en décembre. Les Sauvages devraient recevoir leurs annuités deux ou trois mois plus tôt, afin d'avoir l'avantage de pouvoir acheter leurs grains de semence. Une femme sauvage, qui se marie à un blanc, perd son droit aux annuités; il en est de même des Sauvages qui s'absentent de la réserve. Le recensement se fait à l'époque des paiements l'automne et constate que la population augmente constamment. Quoique la misère ne se fasse pas sentir parmi les Sauvages à des époques périodiques, ils sont néanmoins dans une grande détresse aujourd'hui, détresse qui doit être attribuée au manque de récoltes, et jusqu'à un certain point au fait qu'ils n'ont pas pu vendre de bois. Il y a sur la réserve douze écoles, dont neuf sont maintenues par la compagnie de la Nouvelle-Angleterre, deux par les Wesleyens et une par les Sauvages eux-mêmes.